

COMMUNIQUE

Augmentation de capital par incorporation de primes d'émission et des réserves libres et émission d'actions nouvelles gratuites de **BANK OF AFRICA – SENEGAL**

Lors de l'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire) - du 30 mars 2017, les Actionnaires de la BANK OF AFRICA - SENEGAL (BOA-SENEGAL) ont décidé d'augmenter le capital social de la Banque, actuellement de douze milliards (12 000 000 000) FCFA, pour le porter à vingt-quatre milliards (24 000 000 000) FCFA, par incorporation audit capital d'une somme de douze milliards (12 000 000 000) FCFA prélevée sur le poste « Primes d'émission » et « Réserves libres » de la Banque, par la création d'un million deux cent mille (1 200 000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille (10 000) FCFA chacune, attribuées gratuitement aux actionnaires actuels à raison d'une (1) action nouvelle pour une (1) action ancienne.

Les actions nouvelles ainsi créées seront assujetties à toutes les dispositions légales et statutaires et seront assimilées aux actions anciennes.

La date de jouissance de ces actions nouvelles est fixée au **1^{er} janvier 2017**.

Un droit de vote double sera conféré aux actions gratuites attribuées aux actionnaires à raison d'actions anciennes, de catégorie A, pour lesquelles ils bénéficient de ce droit.

Les titres formant rompus seront rachetés en espèces par le Compte de Liquidité de BOA-COTE D'IVOIRE. Le prix d'un rompu sera calculé sur la base du dernier cours coté de l'action à la BRVM avant le détachement du droit d'attribution soit le **lundi 26 juin 2017**. Au regard de la quantité de titres détenus à la date de fermeture du registre, les actionnaires recevront autant d'actions nouvelles que d'actions anciennes détenues.

L'opération d'attribution gratuite ne donnera pas lieu à la cotation de droit.

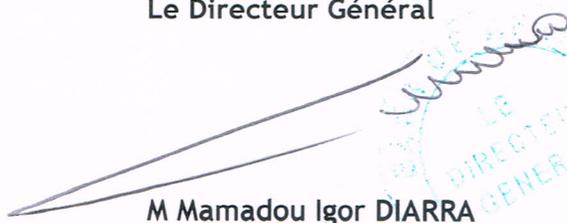
Les modalités de cette augmentation de capital par incorporation de réserves sont ci-après décrites :

- ✓ Emetteur : BANK OF AFRICA - SENEGAL
- ✓ Particularité : Création d'actions nouvelles
- ✓ Mode de placement : Attribution gratuite
- ✓ Capital actuel : 12 000 000 000 FCFA
- ✓ Montant de l'émission : 12 000 000 000 FCFA
- ✓ Valeur nominale des actions : 10 000 FCFA
- ✓ Nombre d'actions anciennes : 1 200 000
- ✓ Nombre d'actions nouvelles : 1 200 000
- ✓ Parité de distribution : 1 action nouvelle pour 1 action ancienne;
les rompus seront rachetés par le Compte de Liquidité BOA-SENEGAL à la valeur théorique du droit d'attribution calculée sur la base du dernier cours coté de l'action à la BRVM à la date précédant la cotation ex-droit
- ✓ Date de jouissance : 1^{er} janvier 2017 ; les actions nouvelles seront entièrement assimilées aux actions anciennes et porteront jouissance à compter du 1^{er} janvier 2017
- ✓ Date de fermeture du registre des actionnaires : **29 juin 2017**
- ✓ Personnes concernées : tout actionnaire détenteur des titres à la date de fermeture du registre le **29 juin 2017**.

La BOA-COTE D'IVOIRE remercie tous ses actionnaires ainsi que l'ensemble des investisseurs du marché financier régional pour l'intérêt manifesté à ses actions.

Fait à Dakar, le 13 juin 2017

Le Directeur Général


M Mamadou Igor DIARRA

